

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE D'AUBIN

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Date de la convocation : 06/12/2024

Le douze décembre deux mil vingt-quatre, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Madame TEULIER Christine, Présidente du C.C.A.S.

Étaient présents (13) : Mme TEULIER Christine, M. DERBOIS François, M. GAILLAC Maxime, Mme GARRIC Magali, Mme JANNOT Nicole, Mme JOSEPH-EDMOND Michèle, Mme MAZARS Séverine, Mme PLEINECASSAGNE Michèle, M. BOSCUS Serge, M. FABRE Bernard, M. LONCKE Jean-Claude, Mme NEGRE Gisèle, M. SOUVERAIN Bernard.

Procuration(s) (0) :

**Absent(s) et excusé(s) (4) : Mme SALVAN Maryline, Mme GUERIN Annie
Mme PICHON Thérèse, Mme SOLIS Hélène.**

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC, Cyril LEPACHELET

Secrétaire de la séance : Séverine MAZARS

Nombre de membres : 17

Membres en exercice : 17

Membres présents : 13

Membres ayant donné procuration : 0

Votants : 13

DELIBERATION N° : 2024-32

**OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE MEDECINE
PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON**

Sur la proposition de la Présidente,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,

CONSIDERANT que la convention d'adhésion au service du médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser la Présidente à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

Le Conseil d'Administration,
Après avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.

Article 2 : D'autoriser la Présidente à signer la convention d'adhésion (ci-jointe) au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 3 : De régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

Votes : 13 pour / 0 contre / 0 abstention

Transmission au contrôle de légalité le 19 décembre 2024.
Publiée le 19 décembre 2024.

La Présidente soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Fait à Aubin, le 18/12/2024
Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance	Président(e) de séance
MAZARS Séverine 	TEULIER Christine  